

Collège au cinéma 2020/2021

Collège au cinéma est un dispositif de sensibilisation des jeunes à l'art cinématographique mis en place par les ministères chargés de la Culture et de l'Éducation, en partenariat avec les Départements et les professionnels.le.s du cinéma et de l'action culturelle.

« MÉMO »

Le collège prend en charge les entrées et les règle directement au cinéma (2,5€ x 3 films x nombre d'élèves inscrits – gratuité pour les accompagnateurs)
+ le transport vers le festival (prolongement culturel)

Le Département prend en charge les transports vers les cinémas (3 projections annuelles)
+ les interventions en classe

Le périmètre pour 2020/2021

1. Pour l'année scolaire 2020 /2021, le dispositif est ouvert à 50 classes.
2. Dans un souci de continuité pédagogique, le Département a décidé d'ouvrir la participation en priorité aux collèges ayant participé en 2019/2020. L'objectif est de poursuivre le travail mené par les enseignants.es.
3. Chaque collège peut inscrire 2 classes minimum (du même niveau 6^{ème}/5^{ème} ou 4^{ème}/3^{ème}) et 4 classes maximum. Il peut poursuivre le travail mené avec les mêmes classes ou avec de nouvelles classes.

La coordination se réserve le droit de limiter à 2 classes la participation de l'établissement au dispositif.



Même si le dispositif est proposé aux mêmes établissements, les collèges doivent à nouveau répondre à l'appel à candidature et exposer leur projet pour l'année 2020-2021. **Il est important de le remplir consciencieusement sous peine de voir sa participation au dispositif remise en question.**

Les collèges ne souhaitant pas reconduire leur participation doivent en informer au plus tôt le Département afin qu'un autre établissement puisse bénéficier du dispositif.

Les collèges se verront confirmer leur participation au dispositif suite au Comité de pilotage qui se réunira lors de la première quinzaine de juin.

Présentation du dispositif 2020/2021

Tout comme en 2019/2020, la coordination du dispositif est gérée en binôme par l'association *De la suite dans les images* et le cinéma *Les Étoiles* de Bruay-la-Buissière.

- *La programmation*

En suivant les préconisations du cahier des charges national, le dispositif départemental propose aux élèves des établissements inscrits de voir 3 films en salle de cinéma et par couple de niveau (6^{ème}/5^{ème} et 4^{ème}/3^{ème}). Pour information, ces films ont été sélectionnés parmi une liste de 108 films par un *comité de programmation départemental* composé d'enseignants.es du secondaire volontaires, de responsables de salle du Pas-de-Calais et de partenaires culturels. La composition de ce comité sera renouvelée chaque année.

1^{er} trimestre :

6^{ème} / 5^{ème} : **Les Temps modernes**, de Charlie Chaplin (1936)

4^{ème} / 3^{ème} : **Bienvenue à Gattaca**, Andrew Niccol (1998)

2^{ème} trimestre :

6^{ème}/5^{ème} : **Kès**, de Ken Loach (1970)

4^{ème}/3^{ème} : **Hors-jeu**, de Jafar Panahi (2006)

3^{ème} trimestre :

Film commun au 6^{ème}/5^{ème} et 4^{ème}/3^{ème} : **Les Enfants loups**, de Mamoru Hosoda (2012)

- *Les temps forts*

Deux rendez-vous d'une journée sont donnés à l'ensemble des partenaires du dispositif. Ces deux rendez-vous auront lieu au cinéma *Les Étoiles* de Bruay-la-Buissière :

1) **En septembre 2020** : journée de lancement du dispositif (projections des films du 1^{er} et 2^{ème} trimestre, formations sur ces films et ateliers de réflexion)

Il est important que l'ensemble des enseignants.es concernés.es par le dispositif au sein d'un établissement soient présents.es à cette journée.

2) **En février ou mars 2021** : une journée « commission de programmation » lors de laquelle les enseignant.e.s, conseillers et conseillères pédagogiques et exploitant.e.s volontaires sont invité.e.s à constituer la commission de programmation 2021-2022, après visionnements des films proposés par la coordination et des temps d'échanges collectifs.

Les prolongements culturels

Le Département qualifie le dispositif Collège au cinéma dans le Pas-de-Calais en lui associant :

1) Des prolongements pédagogiques, sous forme de deux rendez-vous en classe entre les élèves et un.e intervenant.e spécialiste de l'image. Lors d'un échange avec la classe, l'intervenant.e proposera des pistes de lecture des deux premiers films du programme (1h par film et par classe).

2) Un prolongement culturel qui est à choisir parmi cette liste de propositions :

- ***S'immerger dans un festival de cinéma* (1 journée)***

Participation à une projection et rencontre avec un.e invité.e du festival. Des propositions d'activités à mener sur place seront proposées pour compléter la journée.

Lieux : **Arras Film Festival**, la séance aura lieu de 14h à 16H30 le mardi 10 novembre 2020

*** Pour rappel, le coût du transport collège/festival et la restauration est à la charge du collège. Le contenu du prolongement est pris en charge par la coordination.**

- ***Initiation à la prise de vue (2H par classe)***

Atelier d'initiation au tournage et de découverte de différents postes qui composent une équipe de tournage et mise en pratique d'une technique cinématographique en lien avec un film du programme.

- ***Atelier critique de film (2H par classe)***

Rencontre avec un.e critique de cinéma / journaliste qui parlera de son travail de critique et animera un atelier d'écriture de critique écrite ou vidéo sur un des 3 films du dispositif. Ces critiques pourraient ensuite faire l'objet de restitution sur la plateforme Pixivore (www.pixivore.fr)

- ***Découverte des métiers de l'image (1H par classe)***

Rencontre avec un.e professionnel.le de l'audiovisuel qui présentera les coulisses de son métier aux élèves.



1 seul prolongement sera accordé par établissement. Merci de les prioriser-en les notant de 1 à 4 dans l'espace attribué de la fiche « appel à projet ». Le nombre de classes est contingenté pour chaque prolongement. Si trop de premier choix se portent sur le même prolongement, la coordination ne pourra répondre à tous par la positive et sera contrainte d'attribuer à certains leur second choix, en s'appuyant sur vos projets.

L'engagement du collège :

Conformément à la charte départementale *Collège au cinéma 62*, l'établissement qui s'inscrit au dispositif s'engage à :

- Emmener ses classes inscrites voir les 3 films du programme qui correspondent à leur niveau dans la salle de cinéma associée (aucune classe ne peut se substituer à une autre en cours d'année) ;
- Accueillir les intervenants.es dans leur établissement et leur garantir les meilleures conditions d'intervention ;

- Nommer un.e interlocuteur.trice référent.e pour être le contact privilégié de la salle de cinéma partenaire et de la coordination afin de suivre au mieux la mise en place des séances scolaires et des prolongements culturels ;
- S'assurer de l'obtention du budget nécessaire à sa participation (les places de cinémas des élèves pour les 3 films et les transports vers un festival de cinéma si ce prolongement culturel est choisi) ;
- Régler directement les entrées à la salle de cinéma partenaire (2,5€ x 3 films x nombre d'élèves inscrit) ;
- Participer aux deux « temps forts » mis en place par la coordination cinéma : la journée de « lancement » du dispositif en septembre 2020 et la journée bilan en juin 2021
- Participer aux formations mises en place par l'Éducation Nationale via le P.A.F.

Contact :

Hélène KLIMCZAK, Chargée de mission Culture en charge du dispositif
« Collège au cinéma Pas-de-Calais »
03 21 21 47 39 – klimczak.patin.helene@pasdecals.fr